

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 771

présenté par
M. Cinieri et M. Foulon

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Supprimer l'alinéa 125.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réforme des rythmes scolaires telle qu'elle a été initiée par le ministre n'est pas applicable en 2013 car elle a été très mal préparée.

Son coût est par ailleurs exorbitant pour les collectivités : au moins 3 milliards en 5 ans.

Il convient donc d'en repousser l'application jusqu'à ce qu'un nouveau projet pris en concertation soit proposé.